

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N°22

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

Approbation de la convention de
partenariat entre la Ville de
Montmorency et la CPTS
SYNERGIE ATHENA

Séance ordinaire du 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 juin à 20 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 20 juin 2025, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la présidence de M. THORY, Maire.

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Présents :

M. BRIANCHON, Mme SOUMAT, M. SAURAY, M. DAUX, Mme DUHALDE, Mme DAUBELCOUR, Mme BERRA, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET, Mme CHARBONNIER (à partir de 20h35), M. ARNOULT, Mme HAGEGE-RADUTA, M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM, M. ESKENAZI (jusqu'à 20h30), Mme CHENET, Mme BONNET-CHAMBON, M. ZUILI, M. DUCHÊNE.

Absents excusés :

Mme NOACHOVITCH..... Procuration à M. DAUX
M. DALOYAU Procuration à M. ARNOULT
M. GALLIMIDI Procuration à M. GUIRAUDET
M. CUSMANO..... Procuration à Mme SOUMAT
Mme ANGELO Procuration à Mme DUHALDE
Mme GROSJEAN Procuration à Mme DAUBELCOUR
M. GELLER Procuration à M. SAURAY
M. TAYBI Procuration à Mme BERRA
Mme DARROUX Procuration à M. le Maire
M. AVEAUX Procuration à M. WISS
M. LAYAIDA Procuration à M. BRIANCHON
Mme PHILIPPON Procuration à M. ZUILI (à partir de
20h30)
M. ESKENAZI Procuration à M. ZUILI (à partir de
20h30)
M. BOUTRON Procuration à Mme CHENET

Absent :

M. RAUMEL

Secrétaire de séance :

Christian WISS

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles
le : - 1 JUL. 2025

Publiée le : - 2 JUL. 2025

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le : - 2 JUL. 2025

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORET



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025

DELIBERATION N°22

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MONTMORENCY ET LA CPTS SYNERGIE ATHENA

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L1434-12 et L 1434-13,

Vu la délibération n°26 en date du 8 décembre 2022 approuvant la convention entre la Ville et la CPTS Val d'Oise Centre,

Considérant que la CPTS Val d'Oise Centre a connu une scission à l'initiative des professionnels de santé libéraux à la fin de l'année 2024, rendant caduque la convention précitée,

Considérant la création de la CPTS SYNERGIE ATHENA, association régie par la loi de 1901, officiellement reconnue par la CPAM à travers la signature des Accords Conventionnels Interprofessionnels (ACI) en janvier 2025,

Considérant la volonté partagée entre la Ville et la CPTS SYNERGIE ATHENA de formaliser un partenariat dans le but de structurer l'offre de santé de proximité, de promouvoir la prévention, d'améliorer l'accès aux soins et de renforcer la coordination entre les acteurs locaux de santé,

Considérant l'intérêt public local que présente cette coopération pour la population de la commune,

Vu l'avis favorable de la commission des affaires sociales du 10 juin 2025,

Vu la note de présentation et sur rapport de Madame BERRA,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

ADOpte les termes de la convention de partenariat entre la Ville de MONTMORENCY et la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé SYNERGIE ATHENA, annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention susmentionnée, ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Christian WISS
Secrétaire de séance



Maxime THORY
Maire de Montmorency



